



Berne, le 16 décembre 2022

Stratégie Suisse numérique 2023 – Actualisation après le coronavirus

Rapport du Conseil fédéral
donnant suite au postulat 20.3363 Fivaz du
6 mai 2020

Synthèse

Dans son postulat 20.3363 Fivaz, le conseiller national Fivaz demande au Conseil fédéral de mettre à jour la stratégie Suisse numérique sur la base des expériences accumulées pendant l'épidémie. Le présent rapport en exécution du postulat montre comment ces exigences sont mises en œuvre dans la stratégie Suisse numérique 2023 ainsi que dans d'autres activités de l'administration fédérale. Le Conseil fédéral estime qu'il n'y a pas lieu de prendre d'autres mesures.

Table des matières

1	Introduction.....	3
1.1	Stratégie Suisse numérique.....	3
1.2	Procédure et méthode	4
2	État des lieux après l'actualisation de la stratégie	4
2.1	Famille et télétravail.....	6
2.2	Éducation numérique	7
2.3	Protection des données et sphère privée	9
2.4	Réseaux de données	10
2.5	Travail à l'écran	11
3	Conclusions et perspectives	11

1 Introduction

Le conseiller national Fivaz a déposé le postulat (po.) 20.3363 Stratégie Suisse numérique après le coronavirus » le 6 mai 2020. Aux termes du postulat, le Conseil fédéral doit mettre à jour la Stratégie Suisse numérique du 11 septembre 2020¹ sur la base des expériences accumulées pendant l'épidémie. Le rapport doit mettre en évidence les risques et les chances d'une utilisation accrue des outils numériques dans le cadre professionnel et privé, en particulier sous l'angle du travail, de l'éducation, de la santé et de la protection des données. Il doit spécifiquement aborder les aspects suivants :

1. La conciliation entre famille et télétravail peut être un véritable casse-tête. Elle est une source de stress important pour les parents. Elle tend à renforcer les inégalités de genre.
2. L'éducation au numérique renforce les inégalités sociales : la crise a montré que la maîtrise des outils numériques est très inégale. La jeune génération, les digital natives, ne sont pas forcément mieux lotis. L'éducation au numérique est essentielle, mais doit être pensée de manière à renforcer les compétences et l'esprit critique.
3. Les outils à disposition sont multiples, mais posent des problèmes de protection des données. Par obligation ou par méconnaissance, de nombreuses personnes utilisent des outils qui fragilisent leur vie privée.
4. Les réseaux informatiques ont été fortement sollicités : la crise a montré le rôle essentiel des réseaux terrestres (fibre optique en particulier), alors qu'ils sont le parent pauvre des projets de développement des opérateurs.
5. L'augmentation de l'exposition aux écrans et de la sédentarisation qu'elle implique a des répercussions sur la santé psychique et physique, en particulier pour les enfants et adolescents.

1.1 Stratégie Suisse numérique

La stratégie Suisse numérique fixe des lignes directrices pour la transformation numérique de la Suisse. Elle est contraignante pour l'administration fédérale et donne aux autres acteurs de la numérisation un cadre sur lequel s'appuyer. Elle vise à ce que l'ensemble de la population de la Suisse profite d'une transformation numérique durable et responsable. Les autorités de tous les niveaux fédéraux, la société civile, les entreprises, le monde scientifique et les milieux politiques doivent y œuvrer ensemble. De plus, les échanges internationaux doivent être intensifiés sur le long terme.

La stratégie Suisse numérique doit être en mesure de répondre aux évolutions importantes de l'économie, du droit, de la technique et de la société et de mettre l'accent sur certains aspects. Elle est donc régulièrement actualisée (tous les deux ans jusqu'ici). Le Conseil fédéral a fait la dernière mise à jour le 11 septembre 2020. Un premier pas vers la mise en œuvre des exigences du postulat a notamment été accompli dans le cadre de l'évaluation de la gestion de crise pendant la 2^e phase de la pandémie de COVID-19². Le domaine Suisse numérique du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Chancellerie fédérale a procédé à une nouvelle actualisation de la stratégie en 2022. Le présent rapport paraît conjointement à l'adoption de la stratégie actualisée.

L'actualisation de la stratégie se focalise sur les deux aspects suivants :

- elle met *l'accent* sur deux ou trois thèmes cruciaux aujourd'hui pour la Suisse numérique,

¹ OFCL 2020 7593

² Cf. communiqué du Conseil fédéral du 22 juin 2022 : [Évaluation de la gestion de crise pendant la 2e phase de la pandémie de COVID-19 \(admin.ch\)](#)

- elle offre *une vue d'ensemble* de l'évolution des domaines dans lesquels l'État (à tous les niveaux, dans le cadre de leurs compétences) assume une responsabilité particulière et qui sont importants dans l'optique d'une Suisse numérique.

1.2 Procédure et méthode

L'évaluation de la gestion de crise pendant la pandémie de COVID-19, mentionnée plus haut, a analysé les effets généraux de la pandémie sur l'administration. Le présent rapport se concentre donc sur les points concrets relevés par le postulat. La manière dont ils ont été pris en compte dans la stratégie Suisse numérique 2023 est exposée au chapitre 2. Un état des lieux a été établi avec les organisations responsables, notamment afin de déterminer si, et le cas échéant dans quels domaines, d'autres mesures s'imposaient.

2 État des lieux après l'actualisation de la stratégie

La structure de la stratégie Suisse numérique actualisée se présente sous une forme remaniée et simplifiée. Elle comprend désormais trois éléments : (i) vision, (ii) thèmes prioritaires et (iii) domaines. Ces éléments remplacent le but, les quatre principes, les cinq objectifs principaux et les neuf champs d'action de l'ancienne édition. Les cinq domaines permettent une meilleure comparaison avec la boussole numérique de l'Union européenne.³ Les thèmes prioritaires et les mesures du plan d'action sont chacun rattachés à l'un de ces domaines, ce qui permet d'identifier les lacunes éventuelles et de montrer les progrès. Le Conseil fédéral mesurera par ailleurs les progrès réalisés dans chacun des domaines au moyen d'indicateurs.

Les cinq domaines sont les suivants :

- **Formation et compétences** : la population, l'économie et les autorités disposent des compétences nécessaires à l'utilisation des nouvelles technologies et sont capables de les appréhender de manière critique.
Indicateurs : 1. Part de la population ayant des compétences numériques générales avancées, 2. part de spécialistes TIC sur le marché du travail suisse (répartition par sexe)
- **Sécurité et confiance** : la population de la Suisse peut évoluer en sécurité dans le monde numérique ; la sphère privée est protégée.
Indicateurs : 1. état de la menace dans le cyberspace, 2. criminalité numérique
- **Conditions-cadres** : l'économie et la société peuvent compter sur des conditions-cadres fiables et avantageuses dans l'espace numérique.
Indicateurs : 1. compétitivité numérique de la Suisse en comparaison internationale, 2. création d'entreprises dans le secteur TIC
- **Infrastructure** : les autorités encouragent et exploitent une infrastructure fiable et résistante, tant physique que numérique.
Indicateurs : 1. couverture en 5G, 2. disponibilité de données ouvertes de l'administration publique (*Open Government Data*)
- **Services numériques des autorités** : les autorités proposent leurs services par défaut sous forme numérique, conformément au principe « numérique d'abord » (*digital first*).⁴

³ Cf. Commission européenne, www.ec.europa.eu, [Décennie numérique de l'Europe: objectifs numériques pour 2030 | Commission européenne \(europa.eu\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022

⁴ Le principe digital first donne la priorité aux solutions numériques chaque fois que cela est possible et pertinent, tout en conservant des solutions non numériques si nécessaire. Il se distingue du principe digital only, en vertu duquel tout est numérisé.

Indicateurs: 1. accès de la population aux services en ligne, 2. services numériques publics pour les entreprises

Ces éléments simplifient la stratégie et la rendent plus claire, plus mesurable et plus cohérente. Les points relevés par le po. Fivaz 20.3363 ont été examinés à cette aune :

Aspects mentionnés par le postulat	Domaines pertinents de la stratégie Suisse numérique 2023 <u>actualisée</u>	Bases et instruments associés (organisations responsables)
1. Famille et télétravail	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine « Formation et compétences » • Domaine « Conditions-cadres » 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion du télétravail à domicile selon enquête sur la population active (Office fédéral de la statistique) • Recommandations Télétravail (Secrétariat d'État à l'économie, SECO) • Stratégie Santé2030 (Office fédéral de la santé publique, OFSP) • Stratégie Égalité 2030 (Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes) • Employeur moderne Confédération (Office fédéral du personnel, OFPER)
2. Éducation numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine Formation et compétences » 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du 5 juillet 2017 « Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse » et plan d'action « Numérisation pour le domaine FRI durant les années 2019/20 » (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, SEFRI) • Conséquences de la numérisation sur le marché du travail – Monitoring 2022 (SECO) • Message du 26 février 2020 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 – 2024 (SEFRI) • Stratégie du 21 juin 2018 pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation, et mesures relatives à la stratégie numérique (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP)
3. Protection des données et sphère privée	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine « Sécurité et confiance » • Domaine « Formation et compétences » 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (Centre national pour la cybersécurité NCSC) • Révision totale de la loi fédérale sur la protection des données (Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence)
4. Réseaux informatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine « Infrastructure » 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistique des télécommunications (Office fédéral de la communication OFCOM) • Concession de service universel (OFCOM)
5. Exposition aux écrans	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine « Formation et compétences » • Domaine « Conditions-cadres » 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur l'utilisation des médias (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW) • Recommandations nationales d'activité physiques (Office fédéral du sport) • Réseau suisse Santé et activité physique (hepa.ch) • Stratégie Santé2030 (OFSP)

Aspects mentionnés par le postulat	Domaines pertinents de la stratégie Suisse numérique 2023 <u>actualisée</u>	Bases et instruments associés (organisations responsables)
		<ul style="list-style-type: none"> Internet et médias numériques – Conseils importants (Jeunes et médias, Office fédéral des assurances sociales OFAS)

Tableau 1 : vue d'ensemble de la mise en œuvre du po. 20.3363 Fivaz

Le présent rapport expose ci-après les domaines de la stratégie dans lesquels s'inscrivent les aspects relevés par le postulat. Il présente également les mesures concrètes que les unités administratives responsables prennent ou ont prises. La Confédération a procédé à des améliorations dans ces cinq domaines depuis que le postulat a été déposé.

2.1 Famille et télétravail

Les domaines « Formation et compétences » et « Conditions-cadres » font partie de la stratégie actualisée Suisse numérique 2023. La politique de la Confédération en matière de numérisation place l'être humain au centre d'une société suisse de l'information et du savoir inclusive et démocratique. La Suisse exploite les opportunités de la numérisation pour assurer le bien-être de ses habitants et aborde de manière cohérente les risques qui en découlent. La répartition équitable des chances et des perspectives renforce la solidarité sociale en tant que pilier essentiel de la vie en commun. À cet égard, il importe de renforcer les compétences de la population de la Suisse afin qu'elle puisse participer activement et de manière aussi autodéterminée que possible à la vie numérique. Le premier aspect mis en évidence par le postulat relève de ces domaines :

« La conciliation entre famille et télétravail peut être un véritable casse-tête. Elle est une source de stress important pour les parents. Elle tend à renforcer les inégalités de genre. »

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) permet de déterminer la part du télétravail dans les activités professionnelles. Les données sont ventilées par formes de vie familiale et par sexe. De 2001 à 2019, la proportion de personnes actives occupées effectuant du télétravail, au moins occasionnellement, c'est-à-dire au moins une fois au cours des 4 semaines ayant précédé l'interview, est passée de 6,6 % à 24,6 %. Les années 2020 et 2021, marquées par l'épidémie de COVID-19 ont vu croître très significativement cette proportion à 34,1 % en 2020 et à 39,6 % en 2021, ce qui représente près de 1,8 million de personnes. La proportion de parents ayant effectué au moins occasionnellement du télétravail est du même ordre de grandeur⁵.

Le Conseil fédéral a examiné plusieurs fois le cadre juridique applicable au télétravail, notamment dans son avis sur la motion 21.3686 Jositsch « Travail à domicile. Créer les bases légales nécessaires »⁶, dans lequel il renvoie notamment à la loi sur le travail (LTr)⁷ en ce qui concerne la protection des travailleurs. Les règles de la protection de la santé, établies à l'art. 6 LTr et dans l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3)⁸, s'appliquent également dans le cadre du télétravail. Le SECO a publié la brochure « Travailler chez soi - Home office »⁹, dans laquelle il formule des recommandations quant aux mesures que doivent prendre l'employeur et les travailleurs lorsqu'il existe une possibilité de télétravail. Cette publication est régulièrement actualisée. L'une des priorités de la stratégie du Conseil fédéral Santé2030¹⁰ (objectif 8, axe politique 8.1) est en outre de prévenir les retombées négatives des nouvelles formes de travail. Par ailleurs, le Conseil fédéral a adopté la

⁵ Cf. Télétravail à domicile, bfs.admin.ch, [Télétravail | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

⁶ Cf. parlement.ch, [21.3686 | Travail à domicile. Créer les bases légales nécessaires | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

⁷ RS 822.11

⁸ RS 822.113

⁹ Cf. brochure « Télétravail », 710.246.f, seco.admin.ch, [Télétravail | Secrétariat d'Etat à l'économie SECO \(admin.ch\)](#).

¹⁰ Cf. [Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020-2030 | Office fédéral de la santé \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

« Stratégie Égalité 2030 »¹¹ le 28 avril 2021. Celle soutient notamment la conciliation entre vie professionnelle et vie privée (champ d'action 2 : conciliation et famille).

Conformément à la stratégie concernant le personnel 2020-2023,¹² le Conseil fédéral a, dans un premier temps, adopté une révision de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers) le 12 mai 2021, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021.¹³ En parallèle, le Département fédéral des finances (DFF) a actualisé l'ordonnance du DFF concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers) du 6 décembre 2001¹⁴. En vertu de la révision de l'OPers, les supérieurs doivent désormais encourager les formes de travail flexibles (art. 64a OPers). Ils tiennent compte des besoins personnels des collaborateurs et y répondent pour autant que l'exécution correcte des tâches et les intérêts de l'employeur le permettent. À cet égard, il importe de trouver un équilibre entre le nombre de jours de travail au bureau et le nombre de jours de télétravail qui convienne tant aux collaborateurs concernés qu'à leur service. Cette approche permet de concilier vie privée et vie professionnelle sans compromettre les échanges au sein du service. Une liste de contrôle permet aux supérieurs et aux collaborateurs d'éclaircir les points les plus importants.

2.2 Éducation numérique

Le domaine « Formation et compétences » fait partie de la stratégie actualisée. Des indicateurs permettent de mesurer les compétences numériques de la population et le nombre de spécialistes TIC sur le marché du travail suisse (répartition par sexe). Le deuxième aspect mentionné par le postulat relève de ce domaine :

« L'éducation au numérique renforce les inégalités sociales : la crise a montré que la maîtrise des outils numériques est très inégale. La jeune génération, les digital natives, ne sont pas forcément mieux lotis. L'éducation au numérique est essentielle, mais doit être pensée de manière à renforcer les compétences et l'esprit critique. »

En se basant sur le rapport « Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse »,¹⁵ le SEFRI a développé le plan d'action « Numérisation pour le domaine FRI durant les années 2019 et 2020 ». ¹⁶ Celui-ci visait à renforcer les compétences numériques dans la formation et la recherche, et à garantir ainsi que la Suisse maintienne sa position de pays parmi les plus avancés en matière de développement et d'application des technologies numériques. La Suisse menant une politique FRI clairement axée sur la responsabilité individuelle des acteurs, le plan d'action s'entendait comme une impulsion de départ. Les mesures qui y sont définies sont pérennisées durant la période d'encouragement 2021-2024 (message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2021-2024 du 26 février 2020¹⁷), mais sous l'égide des acteurs eux-mêmes.

Selon l'enquête Omnibus 2021 sur l'utilisation d'Internet, les compétences numériques de la population suisse se situent dans le tiers supérieur en comparaison internationale : près de 78 % de la population disposent de connaissances de base ou supérieures et 22 % seulement de connaissances minimales.¹⁸ Il apparaît en outre que mieux on est formé, plus on détecte les informations fausses ou douteuses.¹⁹ La proportion de la population disposant de compétences numériques générales plus

¹¹ Cf. Stratégie Égalité 2030, www.egalite2030.ch, consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

¹² Cf. Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2020–2023, epa.admin.ch, [Stratégie concernant le personnel | Office fédéral du personnel \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

¹³ RS 172.220.111.3

¹⁴ RS 172.220.111.31

¹⁵ Cf. Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse, sbfi.admin.ch, [Rapport Numérisation | Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

¹⁶ Cf. « Numérisation pour le domaine FRI durant les années 2019 et 2020 », sbfi.admin.ch, [Plan d'action 2019–2020 Rapport Numérisation | Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

¹⁷ OFCL 2020 3681

¹⁸ Cf. bfs.admin.ch, [Allgemeine digitale Kompetenzen der Bevölkerung im internationalen Vergleich - 2021 | Diagramme | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

¹⁹ Cf. bfs.admin.ch, [Desinformation im Internet - Wahrnehmung und Massnahmen - Erhebung zur Internetnutzung 2021 | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

avancées révèle une image très contrastée selon l'âge. En effet, plus l'âge augmente, plus cette proportion diminue.²⁰

L'éducation numérique vise à fournir à tous les élèves les compétences nécessaires pour vivre dans une société numérisée et à garantir ainsi l'égalité des chances. Les compétences numériques sont intégrées à tous les niveaux du système éducatif.

Au niveau de l'école obligatoire, qui relève de la compétence des cantons, l'éducation numérique s'appuie sur trois piliers : l'usage approprié des outils, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux nouveaux médias²¹. Ainsi, les enseignements de l'éducation numérique contribuent entre autres au développement de capacités transversales telles que la collaboration, la communication, la pensée créatrice ou encore la démarche réflexive, notamment par le développement de l'esprit critique qui permet de prendre de la distance face au traitement des informations et des données.

En matière de formation, la Confédération dispose de compétences pour le niveau secondaire II et le niveau tertiaire. À ces deux niveaux, il existe déjà un nombre important de mesures qui visent à renforcer les compétences numériques des personnes en formation et du corps enseignant²². Au niveau du gymnase, le Conseil fédéral et la CDIP ont décidé en 2018 que l'informatique deviendrait une branche obligatoire. Tous les élèves des gymnases suivent de ce fait un enseignement obligatoire en informatique depuis l'année scolaire 2022/2023.

Les exigences de la transformation numérique sont systématiquement prises en compte lors de la révision des formations professionnelles initiales et sont intégrées aux prescriptions sur la formation. En outre, de nouvelles professions apparaissent constamment, qui exigent de nouvelles compétences techniques et numériques.

En raison de l'évolution de l'économie et de la société, l'apprentissage tout au long de la vie a gagné en importance. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail s'alignent sur les besoins multiples et changeants du marché du travail pour développer les offres de formation et de formation continue. Dans ce contexte, différents projets concernant la numérisation ont été mis en œuvre ces dernières années, notamment dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 ». Le projet « Prise en compte des formes d'enseignement et d'apprentissage numériques dans la reconnaissance des filières de formation » en est un bon exemple. Les projets « Blended learning – principes de base et conditions-cadres » et « Maturité professionnelle 2030 » se poursuivent en 2022. Des informations à ce sujet et concernant d'autres projets sont disponibles sur le site Formation professionnelle 2030.²³

La Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) joue un rôle essentiel dans la formation et la formation continue des responsables de la formation professionnelle. Elle couvre des sujets tels que l'école numérique, l'enseignement et l'apprentissage numériques et propose des outils numériques tant dans la formation que dans la formation continue.

S'agissant du domaine des hautes écoles, les étudiants en informatique (bachelor et master) dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles universitaires (écoles polytechniques fédérales comprises) ont presque doublé depuis 2011.²⁴ Pourtant, malgré l'augmentation des étudiants TIC et des spécialistes actifs, la plupart des branches TIC manquent de professionnels qualifiés. Les hautes écoles jouent donc un rôle crucial, en raison du besoin croissant de diplômés d'une formation de

²⁰ Cf. Compétences numériques générales plus avancées. bfs.admin.ch, [Compétences numériques | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 21 novembre 2022.

²¹ Cf. « Lehrplan 21 », v-fe.lehrplan.ch, en particulier le module « [Medien und Informatik](#) »; Plan d'études romand « [éducation numérique](#) », [plandetudes.ch](#); Piano di studio, scuolalab.edu.ti.ch, ambito « [Piano di studio Tecnologia e media \(ti.ch\)](#) ».

²² Une vue d'ensemble des mesures concernant la numérisation et en particulier les compétences numériques, prévues dans le domaine FRI pour la période d'encouragement 2021 à 2024 est disponible sur le site du SEFRI, sbfi.admin.ch : [Numérisation dans le domaine FRI | Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

²³ Formation professionnelle 2030, [formationprofessionnelle2030.ch](#)

²⁴ Cf. bfs.admin.ch, [Studierende an den universitären Hochschulen: Basistabellen - 1990-2021 | Tabelle | Bundesamt für Statistik \(admin.ch\)](#) et [Studierende an den Fachhochschulen \(inkl. PH\): Basistabellen - 1997-2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

degré tertiaire dans le domaine des TIC. Dans sa planification stratégique pour les années 2021 à 2024, la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities) a par conséquent retenu la numérisation comme une priorité. Celle-ci se décline en un grand nombre de mesures, qui ciblent en particulier la formation et la formation continue de spécialistes TIC ainsi que le renforcement des compétences numériques des étudiants, du corps enseignant, du personnel scientifique et des institutions de formation.²⁵

L'offre de formation continue dans le domaine des compétences numériques est immense. À elle seule, la base de données formationcontinue.swiss recense actuellement plus de 11 000 offres. La Confédération et les cantons jouent un rôle subsidiaire, par exemple dans le cadre des mesures liées au marché du travail ou de la promotion des compétences de base. Le Conseil fédéral a lancé en 2017 un programme de promotion des compétences de base des adultes sur le lieu de travail.²⁶ Dirigé par le SEFRI, le programme a démarré en 2018 et soutient les employeurs qui souhaitent permettre à leur personnel d'acquérir des compétences dans le domaine TIC ou d'autres compétences de base nécessaires à leur travail quotidien.

2.3 Protection des données et sphère privée

La stratégie Suisse numérique 2023 actualisée comprend les domaines « Sécurité et confiance », avec l'indicateur « État de la menace dans le cyberspace », et « Formation et compétences » (cf. ch. 2.2). La plus haute priorité doit être accordée à la protection contre les risques de la numérisation afin que cette dernière profite au mieux à la population de la Suisse. La disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations jouent un rôle essentiel dans l'environnement complexe résultant de l'interaction entre personnes, programmes et services. La création d'un environnement sûr nécessite une collaboration aussi efficace que possible de tous les organes compétents (autorités de la Confédération et des cantons, économie, société) et une mise en réseau internationale systématique. Les particuliers et les entreprises sont invités à développer eux-mêmes leurs compétences en matière de sécurité et à mettre en place une culture de la sécurité sur le lieu de travail. La protection des enfants et des jeunes contre les contenus préjudiciables et les comportements abusifs dans le cyberspace est une priorité. Le troisième aspect mentionné par le postulat relève de ces domaines :

« Les outils à disposition sont multiples, mais posent des problèmes de protection des données. Par obligation ou par méconnaissance, de nombreuses personnes utilisent des outils qui fragilisent leur vie privée. »

Le Conseil fédéral a adopté une stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques.²⁷ Le 18 mai 2022, il a pris acte et publié le rapport d'évaluation de l'efficacité de cette stratégie.²⁸ La mise en œuvre de la stratégie actuelle s'achèvera à la fin de l'année 2022. Une nouvelle stratégie adaptée aux menaces actuelles sera développée d'ici là sur la base de l'évaluation de l'efficacité qui a été effectuée au second semestre 2021. Le bilan est globalement positif. La mise en œuvre se déroule comme prévu et a donné des résultats décisifs. Vu les résultats de l'évaluation de l'efficacité, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les ressources consacrées à la protection contre les cyberrisques. Il a approuvé la création de 25 postes de travail au total, dont 10 pour le Centre national pour la cybersécurité (NCSC). Des campagnes de sensibilisation spécifiques font également partie des mesures en cours (par ex. la campagne nationale S-U-P-E-R).²⁹

²⁵ Cf. swissuniversities, swissuniversities.ch ; P-8 Renforcement des digital skills dans l'enseignement, [P-8 Digital Skills - swissuniversities](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

²⁶ Cf. Programme de promotion « Simplement mieux!... au travail », sbfi.admin.ch, [Programme de promotion « Simplement mieux!... au travail »](#), [I Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

²⁷ Cf. ncsc.admin.ch, [Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques \(SNPC\) pour les années 2018 à 2022 | Centre national pour la cybersécurité \(admin.ch\)](#), zuletzt abgerufen am 16.08.2022

²⁸ Cf. communiqué du 18 mai 2022 [Le NCSC deviendra un office fédéral | Centre national pour la cybersécurité \(admin.ch\)](#).

²⁹ [www.s-u-p-e-r.ch](#)

La protection des données est elle aussi activement gérée comme le montre le 29^e rapport d'activités 2021/2022 du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.³⁰ La collaboration nationale et internationale est essentielle dans ce contexte, de même que l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2023, de la révision de la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992³¹. La nouvelle loi établit les principes de la protection des données dès la conception (*privacy by design*) et de la protection des données par défaut (*privacy by default*). Pour pouvoir continuer à échanger sans problème des données avec les entreprises et les autorités dans l'Union européenne, un niveau de protection des données adéquat doit être garanti. La Commission européenne se prononcera sur l'adéquation du niveau de protection des données en Suisse. Afin d'optimiser la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, l'agenda « Infrastructures nationales et services de base » de l'administration numérique suisse a notamment pour ambition de mettre en place un modèle fédéral pour la gestion des données. Cela implique d'identifier les besoins en matière de législation, en particulier en ce qui concerne l'échange de données dans le cadre de processus impliquant plusieurs niveaux administratifs.

2.4 Réseaux de données

La stratégie Suisse numérique 2023 comprend le domaine « Infrastructure » et l'indicateur « Accès de la population à l'infrastructure numérique », qui visent à garantir une infrastructure de communication étendue, concurrentielle, fiable, performante et durable. Le quatrième aspect mentionné par le postulat relève de ce domaine :

« Les réseaux informatiques ont été fortement sollicités : la crise a montré le rôle essentiel des réseaux terrestres (fibre optique en particulier), alors qu'ils sont le parent pauvre des projets de développement des opérateurs. »

L'exploitation des réseaux suisses n'a pratiquement pas été affectée pendant le confinement dû au coronavirus, même s'il y a eu une augmentation considérable de la demande en capacités de transmission et en services de télécommunication.³²

Les investissements dans les services de télécommunication (fixes et mobiles) restent élevés, selon la statistique des télécommunications.³³ Il est en outre prévu que dès 2024, le service universel comprendra un accès à très haut débit de 80 et 8 Mbit/s.³⁴ Les travaux de rédaction du rapport en exécution du po. 21.3461 de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national concernant la stratégie de la Confédération en matière de très haut débit, prévu pour 2023, se poursuivent³⁵.

Les fournisseurs de services de télécommunication, tels que Swisscom, anticipent cette évolution. Swisscom s'est donné pour objectif de déployer le réseau à fibre optique jusqu'aux logements et commerces (FTTH) par le biais d'une architecture P2MP (Point to Multi-Point) pour doubler la couverture de la Suisse d'ici à 2025 et atteindre environ 60%.³⁶

³⁰ Cf. Rapport d'activités 2021/22 du PFPDT, edoeb.admin.ch, [29e Rapport d'activités 2021/22 | préposé fédéral à la protection des données et à la transparence \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

³¹ SR 235.1

³² Cf. rapport du 18 juin 2020 « Récentes interruptions du réseau chez Swisscom, Service universel et services d'appels d'urgence ». Rapport à la CCT, <https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/bericht-bakom-netzunterbrueche-swisscom-juni-2020-f.pdf>, consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

³³ Cf. bakom.admin.ch, [Les résultats financiers/Investissements | Office fédéral de la communication \(admin.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

³⁴ Cf. communiqué du Conseil fédéral du 10 décembre 2021 [Vitesse internet plus élevée dans le service universel \(admin.ch\)](#).

³⁵ Cf. Curia Vista, Po. 21.3461, [21.3461 | Stratégie de la Confédération en matière de très haut débit | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

³⁶ Cf. communiqué Swisscom, résultats Q1 2022, [Des résultats solides dans un contexte exigeant | Swisscom](#), consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

2.5 Travail à l'écran

La stratégie Suisse numérique 2023 actualisée comprend les domaines « Formation et compétences » et « Conditions-cadres » déjà mentionnés. Ceux-ci permettent de prendre des mesures ciblées visant à empêcher autant que possible les effets néfastes de la numérisation sur la santé. Le cinquième aspect mentionné par le postulat relève de ces domaines :

« L'augmentation de l'exposition aux écrans et de la sédentarisation qu'elle implique a des répercussions sur la santé psychique et physique, en particulier pour les enfants et adolescents. »

L'usage des médias chez les enfants et les adolescents fait depuis longtemps l'objet de recherches et d'observations.³⁷ La Confédération a d'ailleurs cofinancé des travaux de recherche sur l'utilisation des médias électroniques par les jeunes de 10 à 18 ans pendant l'épidémie de coronavirus.³⁸ Elle publie des informations à ce propos sur la plateforme nationale de promotion des compétences médiatiques « Jeunes et médias ». ³⁹ Celle-ci propose des mesures de prévention et des outils d'information visant à sensibiliser les parents et les personnes de référence à l'usage des médias numériques. Elle formule en outre des recommandations.

Le Conseil fédéral s'est par ailleurs exprimé sur les effets de la numérisation sur la santé de la population, en particulier des écoliers, dans sa réponse du 16 février 2022 au po. 21.4414 Python⁴⁰.

Les recommandations suisses en matière d'activité physique relèvent du Réseau suisse Santé et activité physique,⁴¹ soutenu par la Confédération.⁴² Actualisées en septembre 2022, elles portent aussi sur la durée d'exposition aux écrans des enfants et des adolescents. Des offres, telles que celle de Swiss Olympic « L'école bouge »,⁴³ proposent gratuitement du matériel encourageant l'activité physique à l'école. D'autres projets peuvent être consultés sur le site « Promotion Santé Suisse ». ⁴⁴

L'une des priorités de la stratégie du Conseil fédéral Santé2030 (objectif 8, axe politique 8.1), comme mentionné plus haut, est en outre de prévenir les retombées négatives des nouvelles formes de travail.⁴⁵

3 Conclusions et perspectives

Le po. 20.3363 Fivaz demande que la stratégie Suisse numérique soit mise à jour sur la base des expériences accumulées pendant l'épidémie. C'est chose faite. La structure de la stratégie Suisse numérique 2023, avec ses cinq domaines, ses thèmes prioritaires et ses indicateurs permet de tenir compte des évolutions. La stratégie est désormais en mesure de s'adapter rapidement aux besoins et de fixer les thèmes prioritaires pertinents.

La stratégie actualisée et les activités liées des organisations responsables, en cours ou imminentes, mettent donc en œuvre le po. 20.3363 Fivaz. Le Conseil fédéral estime qu'il n'y a pas lieu de prendre d'autres mesures.

³⁷ Cf. aperçu des projets de recherche de la ZHAW ADELE, JAMES, JAMESfocu, KiDiCoTi, MIKE, Jugendliche und Filmkultur et Young Children and Digital Technology <https://www.zhaw.ch/de/psychologie/forschung/medienspsychologie/mediennutzung/#c67123o>, consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

³⁸ Cf. projet de recherche de la ZHAW dans le cadre de l'étude européenne KiDiCoTi <https://www.zhaw.ch/de/psychologie/forschung/medienspsychologie/mediennutzung/digitale-mediennutzung-in-der-corona-pandemie/>, consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

³⁹ www.jeunesetmedias.ch/

⁴⁰ Cf. Curia Vista, Po. 21.4414 [21.4414 | Quels impacts la numérisation aura-t-elle sur notre santé? | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

⁴¹ Cf. www.hepa.ch

⁴² Plus connu sous le nom de hepa.ch, le Réseau suisse Santé et activité physique regroupe des organisations, des institutions et des entreprises qui se sont donné pour tâche de promouvoir la santé par le biais de l'activité physique et du sport. Le sigle « hepa » vient de l'anglais Health Enhancing Physical Activity.

⁴³ Cf. <https://www.schulebewegt.ch/fr/>, consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

⁴⁴ Cf. <https://promotionsante.ch/>, consulté en dernier lieu le 16 août 2022.

⁴⁵ Cf. Bag.admin.ch, [Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020–2030 | Office fédéral de la santé \(admin.ch\)](#), zuletzt abgerufen am 16.08.2022.